



République Française



PRESIDENCE
SECRETARIAT GENERAL

N° 11719-2009/ARR/DJA

Date du : 15/12/2009

AMPLIATIONS	
Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DAFI	1
JONC	1
Direction instructrice	1
Intéressée	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 11 269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs.

Abrogé implicitement

***Nota :** Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté n° 11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le a) du 3, secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de l'arrêté n° 11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 susvisé est modifié comme suit :

A la commission de gestion et d'admission de l'aide au logement, lire *madame Dominique DALY* au lieu de *madame Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI*.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifié à l'intéressée et publié au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.